

*Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune
De SAINT-OFFENGE*

Séance du 11 Mai 2026

Nombre de membres en exercice : 19 - présents : 18 - ayant voté : 19

Date de la convocation : le 05 Mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze Mai, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur GRELLIER Jean-Marc, Maire.**

Présents : PAPIN Christophe, GELLOZ Béatrice, GELLOZ Olivier, ABALZI Mélanie, GELLOZ Bernard, CHAVANNE Claire, LACOSTE Sylvaine, FRANCOZ Gisèle, EUVRARD Jean-Louis, DELOCHE Serge, BOURGOIN Virginie, JAMES Jean-Christophe, JANAILLAC Mélanie, MINNE Laura, GREFFET Virginie, FRANCOZ Bruno, CHANVILLARD Lucas.

Excusé : JEANTET Max (pouvoir à M. FRANCOZ Bruno)

Secrétaire : GELLOZ Olivier

**Objet de la délibération n° 2 :
AVIS SUR LE PROJET DE RÉVISION ALLÉGÉE n° 3
PLUi GRAND LAC (ex CALB)**

Le PLUi Grand Lac (ex CALB) fait l'objet d'une procédure de révision allégée n° 3 engagée par la Communauté d'Agglomération de Grand Lac par délibération du 21 Octobre 2025 complétée par la délibération du 9 Décembre 2025. Le projet de révision allégée n° 3 a été arrêtée par délibération du 27 Janvier 2026.

Le projet de révision allégée n° 3 concerne les 17 communes de l'ex-CALB. Il doit permettre des évolutions des différentes pièces du PLUi.

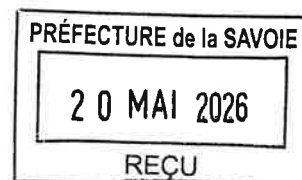
Aussi, conformément aux articles L.153-16, L.153-33 et L.153-34 du Code de l'urbanisme, le projet est soumis à l'avis de la commune de SAINT-OFFENGE, concernée par le PLUi.

Le dossier du projet de révision allégée n° 3 a été reçu le 9 Février 2026.

M. le Maire présente le projet de révision allégée n° 3 et détaille les points de modification concernant la commune de St-Offenge.

Les observations suivantes sont souhaitées :

- OAP « Nouveau Quartier » Derrière chez Borrel M1 : Modification du nombre de logements limité à 9 (secteur 1 uniquement) et non 10 à 12 logements tel que proposé dans le projet de révision allégée n° 3.
- OAP « Couture » Les Huguets M3 : Modification afin de conserver le découpage initial en 2 secteurs avec un nombre de logements limité à 6 et non un découpage en 3 secteurs avec 7 logements tel que proposé dans le projet de révision allégée n° 3.



**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, par 18 voix pour et 1 abstention :**

- **Recommande** la prise en compte par la Communauté d'Agglomération de Grand Lac des demandes de corrections dans la présente délibération
- **Donne un avis** favorable avec lesdites observations sur le projet de révision allégée n° 3 du PLUi Grand Lac ex CALB

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Copie conforme au registre**

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

The block contains a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text "COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE GRAND LAC" around the top and "73 (Savoie)" around the bottom, with a central emblem.The block contains a handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a stylized, looped flourish.

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune
De SAINT-OFFENGE**

Séance du 05 Juin 2026

Nombre de membres en exercice : 19 - présents : 17 - ayant voté : 19

Date de la convocation : 29 Mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq Juin, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur GRELLIER Jean-Marc, Maire**.

Présents : PAPIN Christophe, GELLOZ Béatrice, GELLOZ Olivier, ABALZI Mélanie, GELLOZ Bernard, CHAVANNE Claire, LACOSTE Sylvaine, FRANCOZ Gisèle, EUVRARD Jean-Louis, DELOCHE Serge, BOURGOIN Virginie, JAMES Jean-Christophe, JANAILLAC Mélanie, MINNE Laura, FRANCOZ Bruno, CHANVILLARD Lucas, JEANTET Max

Excusées : JANAILLAC Mélanie (pouvoir à BOURGOIN Virginie), GREFFET Virginie (pouvoir à GELLOZ Béatrice)

Secrétaire : ABALZI Mélanie

Objet de la délibération n° 6 :

**DELIBERATION COMPLEMENTAIRE : AVIS SUR LE PROJET DE RÉVISION ALLÉGÉE n° 3
PLUi GRAND LAC (ex CALB)**

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal par la délibération du 11 Mai 2026 a émis un avis favorable avec observations sur le projet de révision allégée n° 3 du PLUi GRAND LAC arrêtée par délibération du 27 Janvier 2026.

Le Conseil Municipal proposait de modifier :

- l'OAP « Nouveau Quartier » Derrière chez Borrel M1 en limitant le nombre de logements à 9 (secteur 1 uniquement) et non 10 à 12 logements tel que proposé dans le projet de révision allégée n° 3.
- l'OAP « Couture » Les Huguets M3 afin de conserver le découpage initial en 2 secteurs avec un nombre limité à 6 et non un découpage en 3 secteurs avec 7 logements tel que proposé dans le projet de révision allégée n° 3.

M. le Maire propose d'ajouter 2 points à l'OAP « Couture » Les Huguets M3 :

- Modifier le zonage et l'OAP, en excluant du périmètre la partie en zone UD.
- Conserver dans l'OAP 2 secteurs distincts conditionnés à une opération d'aménagement d'ensemble par secteur.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **DONNE** : un avis favorable avec lesdites observations complémentaires à l'OAP « Couture » Les Huguets M3 sur le projet de révision allégée n° 3 du PLUi Grand Lac ex CALB.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Copie conforme au registre

Le Maire,



Le Secrétaire de séance,





Mairie

25, Route Sainte-Euphémie - 73100 Saint-Offenge

Tél. 04 79 54 91 71 – mairie@saintoffenge.fr

www.mairie-saintoffenge.fr

Le 16 septembre 2026

Le Maire

à

Mme Emilie BERGER

Chargée de mission urbanisme

GRAND-LAC

1500 Boulevard LEPIC

CS 20606

73100 AIX-LES-BAINS

N/Réf : COM/SG/26/014

Objet : Avis complémentaire OAP M3 - Les Huguets

Madame,

Veuillez trouver ci-après l'avis complémentaire à la délibération n° 6 du 05/06/2026 relative à la révision allégée 3 en cours du PLUI que nous souhaiterions voir intégrée à cette révision.

Cet avis vient compléter la délibération par une demande d'ajustements de l'OAP M3 - Les Huguets pour les points ci-après :

- Inscrire un principe d'accès pour le secteur 1 au sud-ouest afin qu'il serve également à ménager un espace tampon non construit en limite ouest avec l'espace agricole ;
- Préciser dans l'OAP le principe d'implantation des faitages dans le sens de la pente, qui répond comme cela est déjà prévu à une meilleure insertion paysagère, une cohérence avec les bâtis anciens et une optimisation des performances énergétiques.

Vous remerciant par avance,

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Le Maire,

JM GRELLIER

